

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

14 septembre 2022

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, DADA Coralie, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : BERGER Michaël, BROCHOT Alain, DEVELAY Franck.

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20h05
.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 juin 2022

Approbation à l'unanimité

2) Rapport d'activité 2021 du SYDRO 71

Le bilan a été adressé aux élus avec la convocation au présent conseil.

En 2021, la contribution pour la sécurisation des réseaux a été maintenue à 0,025€/m³.

3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2021

Pascal Carrion présente le rapport fraîchement établi.

La moyenne de consommation est légèrement en baisse ; elle s'élève à 91m³ pour 2021.

La production de la Fontaine du Fou est en baisse de 19.5% du fait des nouvelles règles fixées par l'ARS.

Les élus échangent et proposent des solutions :

- Renouvellement des compteurs d'eau
- Mise en place de filtre pour amoindrir la turbidité
- Lutte contre les fuites

Les chiffres actuels montrent que la production de la source s'élève à 46% de la consommation et que la commune achète 54% de l'eau distribuée par le SMEMAC.

Les élus posent la question suivante : la mise en place d'un périmètre de protection au captage des Garennes est-elle opportune et envisageable pour les futures générations ?

Compte tenu des éléments portés à la connaissance des membres du conseil à ce jour, il semble que la pollution générée soit établie sur plusieurs dizaines d'années. Les périmètres de protection peuvent se mettre en place uniquement pour la consommation d'eau potable.

Les élus posent la question suivante : la source des Garennes peut-elle être utilisée pour la consommation animale sans risque ? Les normes ne sont pas les mêmes pour la consommation d'eau par les animaux. Le Maire propose d'échanger sur ce sujet avec l'ARS.

Les élus se positionneront lors d'un prochain conseil pour décider si cette possibilité est envisageable.

Les élus demandent si la source des garennes est utilisée à ce jour par un ou plusieurs agriculteurs ? Un trou a été creusé à proximité de la source sur une propriété privée. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de prélèvement d'eau de la source.

Au moment où des choix devront être opérés, une réunion publique sera organisée afin d'informer les habitants de la commune.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service publique de l'eau potable exercice 2021 est adopté à l'unanimité

4) Local commercial

Le Maire informe les élus des dernières évolutions :

- L'état des lieux de sortie du précédent locataire a été réalisé le 18 juillet 2022
- Les travaux seront terminés pour le 30 septembre 2022
- Le loyer déterminé par la commission compte tenu de la surface s'élève à 600€ ; il s'agit cependant d'une base sur laquelle les élus sont prêts à négocier en fonction des possibilités du porteur de projet.
- Rencontre avec le groupe Casino mardi 13/09/2022 : possibilité d'ouvrir une « épicerie d'à côté » : multi services avec dépôt de pain, produits locaux, relais colis, bar licence III.... Les avantages : pas de droits d'entrée, cotisation annuelle de 50€, dépôt de garantie de 3 000€, accompagnement, formations....

Le Maire a reçu plusieurs candidats à la reprise. 3 porteurs de projet seront rencontrés samedi 24/09/2022 par le bureau et les membres de la commission attractivité.

5) Office National des Forêts : inscription des coupes pour 2023

L'Office National des Forêts propose l'inscription à l'état d'assiette pour l'exercice 2023 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
4	5.43	Conversion de taillis sous futaies

ainsi que la vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F et délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
ANTULLY	Parcelles : 2 - 11 - 25

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions et fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ainsi que les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04/2023
- Vidange du taillis et des petites futaies : 30/09/2023
- Façonnage et vidange des houppiers : 30/09/2024

6) Vente de bois

Le maire informe le conseil municipal de la proposition suivante d'achat de 29.925 m³ de bois (douglas et peuplier) par la scierie SARL MAY située 9 grande rue à MAGNY-MONTARLOT (21130) : lot de 29.925 m³ de peupliers et de douglas à 40€ le m³

Le montant global de l'offre s'élève à 1 197 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient la proposition de la société SARL MAY et autorise le maire à signer tous les documents en rapport avec cette vente.

7) Renouvellement des baux ruraux

Le Maire propose le renouvellement des 3 baux arrivant à échéance. Révision du montant chaque année selon l'indice national des fermages en vigueur.

Le renouvellement est à adopter pour 9 ans.

Adoption à l'unanimité

8) Créances éteintes et admission en non-valeur :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables qui seront imputés à l'article 6542 du budget :

- EAU pour un montant total de 73.49 €.

Suite aux listes présentées par la Trésorerie concernant la prise en charge des non-valeurs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables qui seront imputés à l'article 6541 des budgets :

- COMMUNE pour un montant total de 465.09 €.
- EAU pour un montant total de 21.41 €.

9) Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après

Modification budgétaire N° 1– Budget Eau 2022

Chap	Article	Désignation	Avant DM	Montant DM	Après DM
014	701249	Reversement Agence de l'eau : Redevance pollution	10 000 €	+ 783 €	10 783 €
65	6541	Créances admises en non valeurs	4 000 €	- 783 €	3 217 €

Adoption à l'unanimité

10) Subvention exceptionnelle à la nouvelle association des parents d'élèves de la commune d'Antully

Suite à la demande des membres fondateurs de la nouvelle association « les ch'tis Pilavoine », et en vue de soutenir les projets d'animation auprès des enfants de la commune et l'attractivité de l'école, les élus échangent et proposent l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250€.

Adoption à l'unanimité

11) Bilan fête patronale

Géraldine DUCREUX dresse le bilan de la fête patronale et présente le bilan financier.

	Fête patronale Antully 10 juillet 2022	
	DEPENSES COMMUNE	DEPENSES ASSOCIATIONS
FEUX ARTIFICES	2 100,00 €	
GROUPE	280,00 €	
SACEM	59,00 €	
POT DU MAIRE	96,00 €	
CONSOMMABLES	100,50 €	
DEPENSES EASEA		2 195,01 €
DEPENSES LA PILAVOINAISE		2 573,65 €
CELLIER SAINT CHARLES		2 692,90 €
PLATEAUX REPAS MARIE BOISSY		1 660,00 €
TOTAL	2 635,50 €	9 121,56 €
	RECETTES	
BROCANTE	135,50 €	
BUVETTE	11 159,60 €	
TOTAL	11 295,10 €	
BENEFICE	2 173,54 €	DONT PARTICIPATION MAIRIE 2635,50€
ASSOCIATIONS PARTICIPANTES	BENEFICE ASSO	
EASEA	1 086,77 €	1 086,77 €
LA PILAVOINAISE	1 086,77 €	1 086,77 €

Les bénéfices ont été partagés entre les associations qui ont touché chacune 1086,77€. Il est important de préciser que la commune a dépensé 2635 euros pour cette manifestation et n'a encaissé aucun bénéfice.

Les élus échangent et proposent de changer le format : organiser la fête le samedi à partir de 16h00 est à l'étude. Le programme pourrait être le suivant :

- Animations pour les enfants
- Buvette avec petite restauration
- Marché de producteurs nocturne
- Brocante nocturne
- Repas en soirée
- Feux d'artifices
- Bal

L'objectif étant d'optimiser la fréquentation et de multiplier les bénévoles sur un temps plus court.

Géraldine DUCREUX informe les élus qu'une réunion se tiendra prochainement à laquelle tous les présidents des associations seront conviés.

12) Retour des commissions

Repas des aînés : dimanche 06/11/2022

Commission communication : réunion le 03/10 à 19h00

Vœux du Maire : vendredi 20/01/2023

Commission bois : les élus font part d'un manque de communication notamment à l'occasion de la vente de bois dont l'information n'a été communiquée que la veille ne permettant pas aux membres de se positionner sur le prix

13) Questions diverses

Les travaux du local médical seront terminés pour une ouverture début octobre

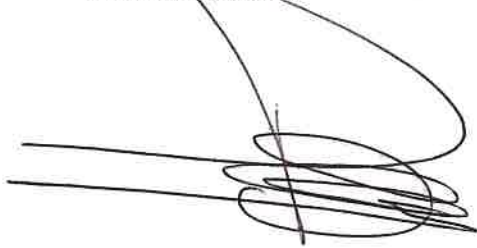
Bancs à installer au cimetière : suite à une révision des prix, une nouvelle consultation sera établie auprès des fournisseurs dont l'ESAT du Breuil.

La livraison de la commande groupée de fuel de 28000 litres est prévue le 22 septembre 2022. Il s'agit d'un service rendu aux habitants afin de prétendre à un prix plus favorable.

Date du prochain conseil : vendredi 14 octobre 2022 à 20h

La séance est levée à 23H00

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON



THE STATE OF TEXAS,
COUNTY OF DALLAS.

I, the undersigned, a Notary Public in and for the State of Texas, do hereby certify that the foregoing is a true and correct copy of the original as the same appears in the records of the County of Dallas, State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Witness my hand and the seal of my office this _____ day of _____, 20____.

NOTARY PUBLIC IN AND FOR THE STATE OF TEXAS.

My commission expires on _____, 20____.

Notary Public in and for the State of Texas.



Notary Public in and for the State of Texas.

[Handwritten signature]